



VILLE de COUBRON
Seine-Saint-Denis

République Française
Liberté-Egalité-Fraternité
COMMUNE DE COUBRON

Décision n° : 037 - 23

**Objet : RENOUELEMENT DU CONTRAT DE MAINTENANCE DU LOGICIEL ADIC INFORMATIQUE
« RECENSEMENT »**

Le Maire de Coubron, Conseiller Régional d'Ile-de-France,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2131-2,

VU la délibération n° 20-013 en date du 17 juin 2020 portant délégation du Conseil Municipal au maire,

VU la nécessité pour la commune de recouvrir à un prestataire extérieur pour assurer le contrat de service de maintenance du logiciel « RECENSEMENT »,

VU les propositions de la société A.D.I.C. informatique « La solution de gestion du recensement pour cette prestation de service,

CONSIDERANT les termes du contrat tels que proposés par la société A.D.I.C. 8 chemin de St GENIES 30700 UZES, pour assurer la maintenance du logiciel recensement, pour un montant annuel de :

- **35, 50 € H.T**

CONSIDERANT que ce présent contrat entre en vigueur à partir du 01 juillet 2023 et ce jusqu'au 30 juin 2026, par tacite reconduction.

Article 1 : décide de confier à la société A.D.I.C. 8 chemin de St GENIES 30700 UZES, la maintenance du logiciel « RECENSEMENT » pour un montant de **35, 50 € H.T par an ;**

Article 2 : dit que la dépense résultant de cette opération est inscrite au budget communal de l'exercice ;

Article 3 : la présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous la forme d'un donné acte ;

Article 4 : dit que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Montreuil dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité ;

Fait à Coubron, le 23 mai 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300159-20230523-037-23-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 30/05/2023

Affichage 23/05/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Maire, **Ludovic TORO**
Conseiller Régional d'Ile de France,
Vice-Président de Grand Paris Grand Est



